

www.amendesroutieres.be fait peau neuve

Ce n'est jamais agréable de recevoir une amende routière. Il est donc préférable que le traitement de ces amendes se déroule le plus **rapidement, simplement et numériquement** possible.

C'est la raison pour laquelle, nous vous présentons dès aujourd'hui la version révisée du site www.amendesroutieres.be.

Destiné aux entreprises

Votre expérience est importante pour nous. C'est pourquoi le nouveau site internet prend un maximum en considération **les besoins et les souhaits des entreprises**. Nous les avons cartographiés en consultant les membres de différentes organisations faïtières. Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette consultation.

Fonctionnalités numériques

Le nouveau site internet est **transparent** quant à l'obligation légale des entreprises d'identifier la personne qui conduisait le véhicule au moment de l'infraction. Après l'**identification**, le conducteur reçoit alors une amende routière dans sa boîte aux lettres.

Le nouveau site internet offre également de nouvelles fonctionnalités numériques spécialement destinées aux entreprises. Ces nouvelles fonctionnalités permettent aux entreprises de répondre de manière **rapide et aisée** à leur obligation légale d'identifier le conducteur du véhicule au moment de l'infraction.



Le rôle « amendes routières »

Attribuez le rôle « amendes routières » à l'un des collaborateurs de votre entreprise. Cette personne dispose alors des droits nécessaires pour gérer numériquement les amendes routières au nom de votre société. Cette personne peut ainsi, par exemple, transmettre l'identité du conducteur de manière entièrement numérique via le site internet.

Accès au dossier digitale

Consultez le statut d'une amende routière en cliquant sur « Historique ». Vous pouvez ainsi vérifier si l'identification du conducteur a bien été reçue. Si vous vous connectez à l'aide d'une clé numérique de type e-ID ou itsme, vous pouvez, en outre, obtenir un aperçu de toutes les amendes routières liées

au numéro BCE de votre entreprise pour les 36 derniers mois ou utiliser les nouvelles procédures numériques pour identifier ou contester.

Il est naturellement toujours possible de se connecter avec le numéro de PV et le code d'identification.

Procédures simplifiées en ligne

Connectez-vous à l'aide d'une clé numérique de type e-ID ou itsme et utilisez les procédures simplifiées numériques pour identifier le conducteur du véhicule au moment de l'infraction ou pour contester l'amende routière. Lorsque vous vous connectez avec le numéro de PV et le code d'identification, vous pouvez remplir numériquement le formulaire d'identification ou de contestation, puis l'imprimer et nous l'envoyer par la poste.

Attention : l'identification du conducteur au moment de l'infraction est une obligation légale pour l'entreprise.

Aide en ligne révisée

Trouvez une réponse aux questions les plus fréquentes dans la nouvelle aide en ligne, rédigée dans un langage clair. Vous y trouverez également des informations supplémentaires sur le type d'amende reçue à l'aide du numéro mentionné en haut de votre amende.

[D'autres questions ? Ou simple curiosité ?](#)

N'hésitez pas à jeter un coup d'œil à notre [aide en ligne](#).